

Distr.
GENERALE

A/CONF.157/PC/63/Add.3
18 mars 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/ESPAGNOL

CONFERENCE MONDIALE SUR LES DROITS DE L'HOMME
Comité préparatoire
Quatrième session
Genève, 19-30 avril 1993
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

ETAT D'AVANCEMENT DES PUBLICATIONS, DES ETUDES ET DE
LA DOCUMENTATION A ETABLIR POUR LA CONFERENCE MONDIALE

Note du secrétariat

Additif

Communication de l'Institut interaméricain des droits de l'homme

1. L'attention du Comité préparatoire est appelée sur la version préliminaire de l'étude intitulée "La protection internationale des droits de l'homme en Amérique latine et aux Caraïbes". Cette étude a été élaborée par le Professeur A. A. Cançado Trindade pour l'Institut interaméricain des droits de l'homme et présentée en tant que document d'information à la Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui s'est tenue à San José (Costa Rica), du 18 au 22 janvier 1993. La version définitive de cette étude sera publiée par l'Institut dans le courant de 1993 en tenant compte des résultats de la Réunion régionale.
2. On trouvera ci-après un extrait de cette étude dont le texte intégral en espagnol figure dans l'annexe à la version espagnole du présent document.

LA PROTECTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME EN AMERIQUE LATINE
ET AUX CARAIBES

par Antonio Augusto Cançado Trindade

Extrait

La version préliminaire de la présente étude, après avoir été présentée en tant que document d'information à la Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (San José de Costa Rica, 18-22 janvier 1993), réunion préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, juin 1993), est présentée en tant que document d'appui technique à la quatrième session du Comité préparatoire. Il a été procédé pour commencer à un recensement des progrès réalisés à ce jour dans le cadre du système interaméricain de protection des droits de l'homme. Ont ensuite été abordés les principaux thèmes qui composent actuellement l'ordre du jour international dans le domaine des droits de l'homme, à savoir : les droits économiques, sociaux et culturels, le développement et les droits de l'homme, le renforcement de la démocratie et l'Etat de droit, les droits de l'homme et l'environnement, les droits de l'homme et les groupes vulnérables (y compris en particulier les droits de l'enfant, les déplacements de population, les droits des populations autochtones), les violences à l'égard des femmes, l'enseignement des droits de l'homme.

La liste de ces thèmes ne prétend pas être exhaustive. Il existe bien entendu aujourd'hui d'autres problèmes graves qui affectent les droits de l'homme comme l'impunité dont bénéficient les différentes formes de violence politique, sociale et économique, l'impunité dont jouit la corruption sous ses diverses formes, la mauvaise administration de la justice et l'encombrement des prisons, le trafic de la drogue, les "conflits internes" (dans le cadre du droit humanitaire international), la violence dans les relations entre individus. On a opéré ces choix afin de concentrer l'attention sur des thèmes centraux bien définis, sans préjuger de l'étude future d'autres thèmes.
